NF EN 287-1/A2

Septembre 2006

AFNOR

Association Française de Normalisation

www.afnor.fr

Ce document est à usage exclusif et non collectif des clients Normes en ligne. Toute mise en réseau, reproduction et rediffusion, sous quelque forme que ce soit, même partielle, sont strictement interdites.

This document is intended for the exclusive and non collective use of AFNOR Webshop (Standards on line) customers. All network exploitation, reproduction and re-dissemination, even partial, whatever the form (hardcopy or other media), is strictly prohibited.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contréfaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage prive du copiste et non destinées a une utilisation collective et d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux poursuites pénales et civiles prévues par la loi.

Diffusé par



© AFNOR 2006 — Tous droits réservés

norme européenne

NF EN 287-1/A2

Septembre 2006

norme française

Indice de classement : A 88-110-1/A2

ICS: 25.160.01

Épreuve de qualification des soudeurs

Soudage par fusion

Partie 1: Aciers

E: Qualification test of welders — Fusion welding — Part 1: Steels D: Prüfung von Schweissern — Schweizschweissen — Teil 1: Stähle

Amendement A2

à la norme homologuée NF EN 287-1 de juillet 2004, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 août 2006 pour prendre effet le 5 septembre 2006.

Correspondance

L'amendement A2:2006 à la Norme européenne EN 287-1:2004 a le statut d'une norme française.

Analyse

Le présent document a pour but principal de modifier le deuxième tiret du paragraphe 5.3 b), le troisième alinéa de l'Article 7 et d'inclure l'Annexe ZA révisée.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : soudage, soudage par fusion, acier, soudeur, qualification, spécification, contrôle, essai, acceptabilité, défaut, certificat de qualité, durée, désignation.

Modifications

Corrections

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensé — 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex Tél.: + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax: + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.fr

Diffusée par le Comité de Normalisation de la Soudure (CNS), Z.I. Paris Nord II, 90, rue des Vanesses, 93420 Villepinte —
Tél.: 01 49 90 36 00 — Tél. international: + 33 1 49 90 36 00 — bp 50362 — 95942 Roissy CdG Cedex

Membres de la commission de normalisation

Président : M ROUSSEL

Secrétariat : M BRAMAT — CNS

М	ADAM	AQUAP
M	ALSPEKTOR	SAIPEM SA
M	ANASTASSIADES	EDF
M	ARON	SOTRALENTZ METAL INDUSTRIES
М	BONNEFOY	SNCT
М	BOURGEOIS	INSTITUT DE SOUDURE
M	CANDAU	AGRETEST
M	CHAPELAIN	AFNOR
M	CHIARAZZO	INPP/BNAAH
M	CHIVE	DGA
M	DAROU	ALSTOM
M	DESVIGNES	SNCF
M	DIAS	GAZ DU SUD-OUEST
M	DUMAS	EDF
M	FRONTIERE	FRAMATOME
M	GAILLET	AGRETEST
M	GERARD	PECHINEY
M	GOUBIN	ALSTOM DDF
M	GOUCOVITCH	DCN CHERBOURG
M	GUIGON	EIFFEL
M	LAURENÇON	ALSTOM
M	LEBEAU	PONTICELLI FRERES
М	LEMOINE	FRAMATOME
M	LETOURNEUR	ALSTOM
М	MACQUET	CETIM
M	MAGNAUD	RENAULT
M	MANGEOT -	MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
М	MERLE	FRAMATOME
М	OSINSKI	BNPE
M	PENISSON	SNCF
M	PERINET	GIAT INDUSTRIES
М	ROUSSEAU	INSTITUT DE SOUDURE
M	ROUSSEL	INSTITUT DE SOUDURE
M	TAFFARD	ENDEL
MME	VACHON	ALSTOM
М	VILLEDIEU DE TORCY	GAZ DE FRANCE
M	VIONNET	SNCF

NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

EN 287-1:2004/A2

Mars 2006

ICS: 25.160.10

Version française

Épreuve de qualification des soudeurs — Soudage par fusion — Partie 1 : Aciers

Prüfung von Schweissern — Schmelzschweissen — Teil 1: Stähle

Qualification test of welders — Fusion welding — Part 1: Steels

Le présent amendement A2 modifie la Norme européenne EN 287-1:2004.

Il a été adopté par le CEN le 3 février 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung European Committee for Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles

Avant-propos

Le présent document (EN 287-1:2004/A2:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 121 «Soudage», dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cet amendement à la Norme européenne EN 287-1:2004 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2006.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

La publication de l'EN ISO 5817:2003 a provoqué une nette augmentation des exigences en matière de défauts de raccordements, de caniveaux et de défauts angulaires dans l'EN 287-1:2004. Le présent document est publié en tant qu'action corrective.

Le présent document contient également l'Annexe ZA révisée, diffusée avec le document EN 287-1/AC:2004, après avoir modifié la référence à tous les articles normatifs de l'EN 287-1.

5.3, b), deuxième tiret

La formulation doit être amendée somme suit :

 — les soudures sur tôles en position de soudage PE couvrent les soudures sur tubes de diamètre extérieur D ≥ 500 mm en position de soudage PF.

Article 7

Le troisième alinéa est amendé par la reformulation suivante (soulignée) :

Les exigences d'acceptation des défauts décelés en appliquant les méthodes d'essai prévues par la présente norme doivent être évaluées conformément à l'EN ISO 5817, sauf spécifications contraires. Un soudeur est qualifié si les défauts décelés se situent dans les limites admises par le niveau de qualité B de l'EN ISO 5817, sauf pour les défauts suivants : les surépaisseurs excessives, les convexités excessives, les gorges excessives, les excès de pénétration et les défauts de raccordement pour lesquels le niveau C doit s'appliquer. L'exigence selon laquelle $h \le 0,05$ t ne s'applique pas aux caniveaux. Les caniveaux ne doivent pas excéder 0,5 mm. Les défauts angulaires ne sont pas applicables à l'épreuve de qualification du soudeur.

Annexe ZA

(informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 97/23/CE

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et constitue un moyen de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Nouvelle approche 97/23/CE.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) au titre de ladite Directive et dès sa reprise en Norme nationale dans au moins un État membre, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de la dite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 97/23/CE

Articles/paragraphes de la présente EN	Exigences essentielles de la Directive 97/23/CE	Remarques/Notes
Articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	Annexe I, 3.1.2	Assemblage permanent

AVERTISSEMENT D'autres exigences et d'autres Directives UE peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

the second secon